



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 43127

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le passage à l'euro pour les personnes visuellement déficientes. Le changement de monnaie pour les personnes malvoyantes et aveugles ne s'opère pas sans entraîner de difficultés. Or, il convient que l'euro ne devienne pas un facteur d'exclusion pour une partie de nos concitoyens. A cet effet, le groupe européen de l'Union européenne des aveugles met en oeuvre un projet d'information et de formation au maniement de l'euro grâce au soutien de la Commission européenne. Afin de faciliter le passage à l'euro pour les personnes visuellement déficientes, il convient notamment de : mettre à disposition des personnes visuellement déficientes l'information accessible aux personnes voyantes ; former à l'échelle de valeurs différente que représente l'euro ; former à l'identification des billets et pièces en euros grâce à de nouveaux critères de discrimination. La mise en oeuvre de ces actions permettraient aux personnes visuellement déficientes de bénéficier d'une certaine autonomie dans la manipulation de l'euro. C'est pourquoi il souhaite connaître les soutiens qu'il entend apporter à ce projet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage cette préoccupation. La préparation des personnes malvoyantes et aveugles à l'arrivée des pièces et des billets en euros le 1er janvier 2002 constitue une des priorités de l'action des services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, tout comme celle des publics pouvant connaître des difficultés pour le passage à l'euro et des personnes âgées ou en situation de précarité économique et sociale. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, qui suit attentivement les travaux du groupe européen de l'Union européenne des aveugles, est en contact étroit avec le représentant du Comité national pour la promotion des aveugles et amblyopes qui regroupe l'ensemble des associations françaises d'aveugles et de malvoyants. Une convention de partenariat est en cours de signature entre ce comité et le département ministériel pour le financement d'un vaste programme d'information et de formation à l'euro pour les aveugles et les malvoyants. Ce programme vise à permettre aux personnes déficientes visuelles : de s'approprier les nouveaux moyens de paiement par la manipulation et les mises en situation ; d'effectuer cette familiarisation dans une ambiance sécurisante ; de disposer d'une aide de proximité au cas où un obstacle ne pourrait être franchi seul avec succès lors de la formation et d'une aide à distance pour résoudre les difficultés pratiques liées à l'usage de la nouvelle monnaie ; de s'adapter aux différentes situations pédagogiques allant de la formation en groupes de dix à douze personnes à la formation individualisée dans certains cas. Ce programme comprend : un module intitulé L'euro en main destiné à préparer les personnes déficientes visuelles à utiliser la nouvelle monnaie juste avant son introduction. Il comprend une présentation de l'euro et des outils de paiement, l'utilisation de convertisseurs francs/euros, la manipulation des nouveaux moyens de paiement et des mises en situation sous forme de jeux de rôles ; un module intitulé L'euro en poche destiné à résoudre les difficultés pratiques quotidiennes que vont rencontrer les personnes déficientes visuelles après l'introduction de la nouvelle monnaie fiduciaire. Les outils pédagogiques utilisés comprendront - pour les formateurs, un guide pédagogique papier ou audio-cassette déroulant la trame des diverses animations à produire en fonction du handicap visuel et de l'âge des participants, ainsi que les erreurs les plus fréquemment commises lors de la manipulation ; un jeu

complet de billets et de pièces : des jeux de rôles permettant des mises en situation pour les formations collectives ; pour les personnes déficientes visuelles, une brochure décrivant les pièces et les billets en euros sur format braille, sur audio-cassette, en caractères agrandis et support informatique ; un guide « euro-tactile » en relief, présentant selon un chemin didactique l'information visible sur les billets en euros ; des convertisseurs vocaux ; deux fiches pédagogiques d'auto-formation présentant les caractéristiques discriminatoires des billets et des pièces ainsi que les méthodes d'identification les plus courantes. Par ailleurs, la directrice des Monnaies et médailles a rencontré le vice-président de la Fédération nationale des aveugles et handicapés visuels pour étudier les mesures possibles à mettre en oeuvre au niveau national pour préparer les malvoyants au passage à l'euro par une présentation anticipée des pièces de monnaie. Deux pistes ont été ébauchées : 1. Présentation des pièces dans le cadre des fédérations régionales, en permettant la manipulation au cours d'une demi-journée d'information, d'un jeu de pièces mis à disposition dans des casiers comportant des informations en braille, et (pour les malvoyants ne le lisant pas) en gros caractères. 2. Dans le cadre de l'émission de la cinquième chaîne A vous de voir, destinée aux aveugles et malvoyants, faire une présentation descriptive des pièces, mettant en évidence les divers moyens d'identification de chacune d'elle par un malvoyant. La première piste pourrait être rapidement testée à Paris, puis à Bordeaux. En fonction du résultat, un programme de réunions au sein des fédérations régionales, dans les principales villes de France, pourrait être mis en place. La seconde piste exige une plus longue préparation.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43127

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1552

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4812